

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion  
de l'Axe Toulouse-Lyon

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb\_18-03\_03

Séance du 9 mars 2018

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>Membres statutaires du Conseil Syndical</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés par pouvoir</b>
<b>16 membres titulaires (16 voix)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille dix-huit, le 9 mars, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48)

#### Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU – Communauté de Communes Cœur de Lozère

#### Étaient absents excusés :

1. Madame Martine GUIBERT – Région Auvergne – Rhône Alpes
2. Mme Marie-Laure MUGNIER – Département de la Haute-Loire
3. M. Daniel TONSON – Département de la Haute-Loire
4. M. Christian TEYSSEDE – Rodez Agglomération
5. M. Sébastien MASSON – Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
6. M. Luc FRANCOIS – Saint Étienne Métropole
7. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon

#### Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental Lozère
3. M. Frédéric BOUET – Directeur Général Adjoint aux Infrastructures Département de la Lozère
4. Mme Christine SALANSON – Direction Général Adjoint aux Infrastructures Département de la Lozère

**Le Comité Syndical, sur la base du rapport intitulé «Débat d'Orientation Budgétaire 2018» qui suit :**

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2018 048-253102446-20180309-DEB_18_03_03-DE

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, a induit une instabilité du Syndicat, dont le statut est maintenant incompatible avec son financement par les Départements. La loi, en effet, a réservé aux Régions et aux intercommunalités, la compétence de financement des activités économiques.

La vocation du Syndicat étant le développement économique de l'axe Lyon-Toulouse par la RN 88, il ne peut plus percevoir les cotisations des Départements et des Communes. Ces collectivités ont été amenées à se retirer du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.

Ainsi, l'année 2018 sera orienté vers la mise en place du nouveau comité syndical et la refonte des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon afin de repartir sur une nouvelle organisation et définir la stratégie pour les mois à venir.

C'est pourquoi, pour l'année 2018, je vous propose que soit reconduit les grands postes traditionnels de notre budget, comme en 2017.

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,  
Vu l'attestation du 5 mars 2018 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 5 mars 2018,**

### **Le Comité Syndical :**

- prendre acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2018.

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;**

Le Président

Laurent SUAU

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2018 048-253102446-20180309-DEB_18_03_03-DE